

## MAIRIE DE GERMAGNY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2017, le 05 septembre à 20h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie, et M. LABILLE Laurent

Absents : Mme DEMORTIERE Fabienne et Mr LECLAIRE Loïc .

Secrétaire de séance : Mme MONTILLOT Mireille.

### Ordre du jour :

- Décisions modificatives BP communal et assainissement 2017 / Délibération
- RPQS déchets ménagers (ccsc) / Délibération
- RPQS assainissement / Délibération
- Tarifs assainissement 2018 / Délibération
- Agence Technique Départementale / Délibération
- Questions diverses

Mr le maire demande a rajouter un nouveau point à l'ordre du jour, à savoir :

- Réalisation du cahier de vie de la station d'épuration/ Délibération .

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 19 juin 2017.

### **Décisions modificatives BP communal et assainissement 2017 :**

Suite à l'achèvement des travaux de la station d'épuration, la société ICA nous a fait parvenir deux factures pour un montant global de 909,30 € qui comprend entre autre l'Assistance Opération de Réception, mission qui ne peut pas être soldée durant le délai de la garantie (un an), c'est pourquoi ces factures n'arrivent que maintenant mais nous ne les avons pas intégrées dans la préparation budgétaire.

Il convient donc de modifier les budgets « commune » et « assainissement » pour transférer une subvention supplémentaire de 1 000 € de la commune vers le budget assainissement, qui sans cela se trouverait en déficit.

Le conseil adopte, à l'unanimité les modifications des 2 budgets concernés.

## **RPQS déchets ménagers (ccscc)**

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets ménagers 2016. Il s'agit d'une compétence inter-communale dédiée à la Communauté de Commune Sud Côte Chalonnaise.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le RPQS «déchets ménagers».

## **RPQS assainissement**

Cette délibération est reportée au prochain conseil dans l'attente de la finalisation de ce dossier.

## **Réalisation du cahier de vie de la station d'épuration**

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement, la commune est tenue de faire réaliser un suivi de la station afin de maintenir et vérifier l'efficacité de la collecte, de préserver la qualité de l'eau et le bon état écologique de l'eau fixé par les DCE (Directive Cadre sur l'Eau) 2000 et 2008.

Le conseil décide de confier cette mission à la SAUR en répondant favorablement au devis proposé s'élevant à 1 845,65 € TTC.

## **Tarifs assainissement 2018**

Compte-tenu des difficultés à équilibrer le budget assainissement notamment à la suite de l'inscription au budget de l'amortissement des travaux effectués, le maire propose au conseil d'augmenter la part revenant à la collectivité sur la facturation des consommations d'eau.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les tarifs suivants de la part comunale de l'assainissement :

Part fixe : 60€ en 2018

65€ en 2019

Part variable : 0,815€ / m<sup>3</sup> à partir de 2018

## **Agence Technique Départementale**

Le Maire propose d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, structure qui aide les collectivités dans la réflexion et l'élaboration de divers projets requérant des connaissances juridiques et techniques spécifiques. Elle devra notamment apporter son concours à la réalisation d'une étude sur la vitesse des véhicules lors de la traversée du bourg .

Le conseil, dans son ensemble, approuve cette adhésion.

**Questions diverses :**

**AXA / Groupama :** Une étude a été demandée chez Groupama concernant les différents contrats d'assurance de la commune, le devis proposé fait apparaître une différence de 1 000 € en moins par rapport à AXA ; le conseil décide donc de changer d'assureur, à dater du 1er janvier 2018, Groupama s'occupera de résilier les contrats précédents.

**11 novembre :** le conseil décide de faire le repas au restaurant « les Vignes » à Germagny.

**Prêt de livres :** Un système de prêt de livres sera mis en place à la mairie, aux heures de permanence. Une information sera envoyée aux habitants de Germagny rapidement.

La séance est levée à 21 h 17

La secrétaire de séance

Le Maire



*André*

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
Maire	JANDOT Alain	
1er Adjoint	MONTILLOT Mireille	
2ème Adjoint	MONTILLOT Valérie	
Conseiller	DEMORTIERE Fabienne	
Conseiller	JANDOT Rémi	
Conseiller	LABILLE Laurent	
Conseiller	LECLAIRE Loïc	
Conseiller	LECLAIRE Sylvie	